

CAPa TRAVAUX FORESTIERS

ALTERNANCE

LA FORMATION

Il réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres.

Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Il est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.



MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

2 ans

ÉVALUATION

Le diplôme du CAPa est délivré dès lors que les 7 UC qui le constituent sont obtenues.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Avoir 18 ans au minimum dans la première année de formation
- Avoir des pré-acquis validés en aménagement de l'espace

FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional
Apprenti : avoir entre 16 et 30 ans

PROGRAMME

CAPACITÉS GÉNÉRALES :

- UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- UCG 3 : Interagir avec son environnement social

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES :

- UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture
 - » Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers
 - » Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers
- UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel
 - » Réaliser des opérations d'abattage
 - » Réaliser des opérations de façonnage
- UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations :
 - » Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
 - » Réaliser des travaux de réparations simples
- UCARE : Aménager un espace Agro-Forestier.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

SECTEUR PUBLIC :

- Agent de l'Office National des Forêts,
- Agent de Collectivité Territoriale ou de Parc Naturel National ou Régional.

SECTEUR PRIVÉ :

- Agent de Coopérative Forestière ou de groupements Forestiers,
- Opérateur ou conducteur d'engins en Exploitation Forestière,
- Technicien Sylviculteur.